

L'industrie régionale en «hypothermie»

► **Patrick Linder**, directeur de la Chambre d'économie publique du Jura bernois (CEP), a présenté hier les tendances qui se dégagent du baromètre industriel pour le 4^e trimestre de l'année.

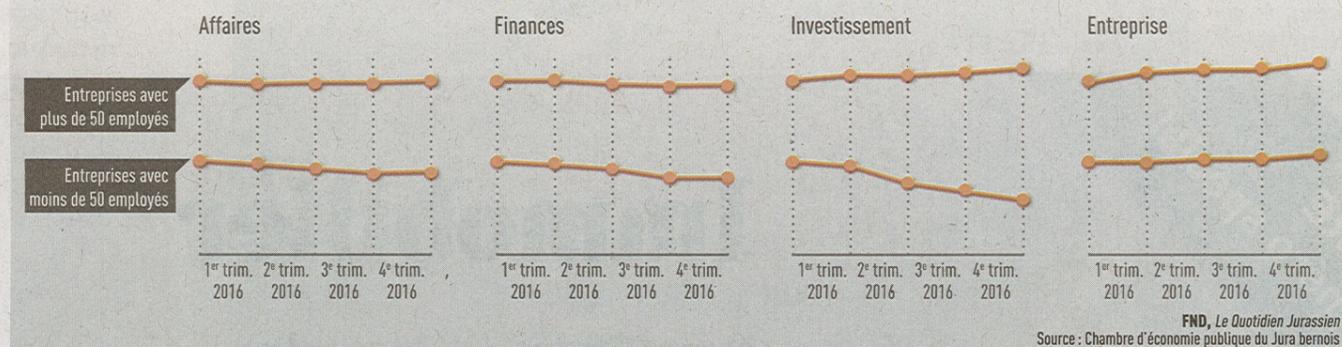
► **Son diagnostic** n'est pas bon: «L'industrie de l'Arc jurassien souffre d'hypothermie, avec un volume d'affaires stable, mais à un niveau trop bas.»

► **La CEP** demande une prolongation du délai-cadre pour la réduction de l'horaire de travail (RHT) de 18 à 24 mois et des adaptations de cet outil d'aide aux entreprises en matière de formation des apprentis ainsi que de recherche et de développement.

Une réponse très formelle à un courrier de 2015. Pas de réponse à un autre courrier, revendicatif, de juillet 2016. Le directeur de la CEP Patrick Linder reste sans nouvelles du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Il le regrette et fustige «la passivité et les visions doctrinales du SECO, opposées aux sollicitations concrètes des représentants de l'économie réelle». Il s'impatiente car, au contact des industriels, il observe une situation conjoncturelle défavorable perdurant depuis plus de 18 mois: «Il ne faut pas se voiler la face. La pérennité de places de travail est menacée.»

Outil subjectif évaluant la santé de l'industrie du Jura bernois, le baromètre de la CEP anticipe les évolutions trimestrielles. Jusqu'à la fin de l'année, aucune embellie n'est attendue, avec un volume d'affaires stagnant à un niveau très bas pour les entreprises de toutes tailles. Patrick Linder y voit les symptômes de l'hypothermie, avec un organisme industriel

Baromètre industriel du Jura bernois: tendances



soumis depuis longtemps aux frimas conjoncturels et dont la compétitivité est engourdie.

Le baromètre de la CEP le confirme, lorsqu'il reflète le gel des investissements, en particulier dans les entreprises de moins de 50 employés. «En raison de problèmes de trésorerie, on renonce à investir et à développer des projets, à innover. En faisant cela, on hypothèque l'avenir à trois ans», analyse-t-il.

Selon le directeur de la CEP, la crise actuelle est moins foudroyante que celle de 2008-

2009, mais plus insidieuse. Elle résulte «d'un effet de cisaille des conséquences du franc fort et des incertitudes du secteur horloger». Dans ces conditions, s'alarme-t-il, «le maintien du tissu industriel dans son déploiement actuel n'est pas assuré».

La CEP a formulé cet été des propositions concrètes d'aide urgente aux entreprises. Elle demande une prolongation du délai-cadre pour la RHT de 18 à 24 mois. Elle propose une adaptation partielle de cet outil, avec la possibilité donnée aux forma-

teurs d'apprentis et aux employés des départements de recherche et développement de travailler à plein-temps au sein des entreprises tout en percevant des indemnités. Une aide directe à la formation et à l'innovation, aux yeux de Patrick Linder, qui pourrait changer la donne pour certaines entreprises.

Au SECO, Fabian Maienfisch, chef suppléant de la communication, renvoie à la loi sur l'assurance-chômage (LACI) qui autorise le Conseil fédéral, «en cas de chômage

prononcé et persistant, pour certaines régions ou branches économiques particulièrement touchées», de prolonger la durée de l'indemnisation de 12 à 18 mois au maximum. «Actuellement, aucune loi en vigueur ne permet d'augmenter les périodes RHT jusqu'à

24 mois», souligne le porte-parole.

Au sujet des mesures concernant les formateurs d'apprentis, il note «qu'elles ne relèvent pas proprement dit de la RHT quand bien même elles se déroulent durant une réduction de l'horaire de travail». Il explique que le SECO se base actuellement sur l'article 59 de la LACI pour offrir aux entreprises confrontées à des difficultés en raison du franc fort l'opportunité de maintenir temporairement la formation des apprentis.

La CEP ne se contentera pas de cette mesure du SECO. Patrick Linder l'avait en juillet jugée louable, mais il en avait critiqué la mise en œuvre administrative décourageante. Il n'a pas changé d'avis depuis. Et n'est pas près d'en changer.

ARNAUD BERNARDIN

Soutien à 100%

Gilbert Hürsch
Directeur de la Chambre économique Bienne-Seeland.

«Nous soutenons la Chambre d'économie publique du Jura bernois à 100%. Dans le Jura bernois, l'industrie offre 50% des emplois. À Bienne et dans le Seeland, c'est 30%, mais nous avons les mêmes problèmes. Dans la situation actuelle, les PME peinent à investir pour leur avenir. Je n'ai pas l'impression que le SECO prend des mesures pour l'industrie. Nous travaillons actuellement à trouver d'autres soutiens aux adaptations de la RHT. Nous avons notamment approché les membres d'économie de Haute-Argovie et de l'Oberland. Des industries y sont aussi implantées.»

Pour la relève

Florian Nemeti
Directeur de la Chambre neuchâteloise de commerce et d'industrie.

«Quand on dit que ça ne va pas bien, c'est que ça ne va pas bien. À Neuchâtel, nous sommes concernés par la dégringolade de l'horlogerie. Pour certaines entreprises, il n'y a aucune visibilité et on assiste à un phénomène d'accordéon, trois mois sans travail succédant à trois mois avec des commandes. Nous soutenons la démarche de la Chambre d'économie publique du Jura bernois. Dans l'Arc jurassien, nous sommes sensibles à la question des formateurs d'apprentis et de la relève dans les métiers techniques. Il faut ménager les entreprises, parfois petites ou très petites, qui offrent des places d'apprentissage.»

La CEP à la barre

Jean-Frédéric Gerber
Directeur de la Chambre de commerce et d'industrie du Jura.

«Nous présenterons les résultats de notre enquête conjoncturelle le 24 novembre, mais ce qu'on peut dire, c'est que l'horlogerie est importante chez nous et que les sous-traitants souffrent depuis une année de la remise à niveau des exportations. Nous nous associons à la demande de la Chambre d'économie publique du Jura bernois, mais c'est elle qui en a la paternité et le lead. La RHT doit rester un amortisseur conjoncturel. Apporter une aide aux formateurs d'apprentis concernés nous apparaît toutefois comme une bonne idée. Ce serait un coup de pouce utile pour nos petites entreprises formatrices.»

La mécanique politique est lancée

► La Chambre d'économie publique du Jura bernois accomplit un travail de «lobbyisme», selon les mots de son directeur, pour faire entendre ses revendications sous la Coupole fédérale. Elle annonçait le 19 septembre dans un communiqué avoir trouvé des relais avec le conseiller aux États socialiste Hans Stöckli et le conseiller national UDC Manfred Bühler.

► L'élu de Cortébert a déposé le 30 septembre une motion intitulée «Pour un soutien rapide aux entreprises formatrices dans le cadre de la RHT». Il demande au Conseil fédéral «de permettre immédiatement aux cantons qui le souhaitent d'assurer la prise en charge des salaires des maîtres d'apprentissage qui restent au travail dans le cadre des indemnités de réductions de l'horaire de travail, à tout le moins à titre de projets pilotes limités dans le temps». Pareils projets, rappelle-t-il, avaient été mis en place, notamment dans le canton de Berne, lors de la crise de 2008-2009. Il parle d'une mesure n'engendrant aucun coût supplémentaire «puisque'elle consiste simplement à permettre aux maîtres d'apprentissage de continuer d'encadrer les jeunes dans l'entreprise au lieu de rester à la maison à ne rien faire».

► Le texte est cosigné par le PDC jurassien Jean-Paul Gschwind, le socialiste neuchâtelois Jacques-André Maire et le libéral-radical bernois Christian Wasserfallen. Le conseiller d'État bernois en charge de l'économie Christoph Ammann a pour sa part aussi réagi en adressant une missive au conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann.

► Selon Manfred Bühler, cette adaptation de la RHT en ce qui concerne les formateurs d'apprentis peut être mise en œuvre rapidement, de façon temporaire ou exceptionnelle du moins. «Si ma motion convainc, il sera possible d'envisager ultérieurement d'en ancrer les principes dans la loi», conclut-il. AB

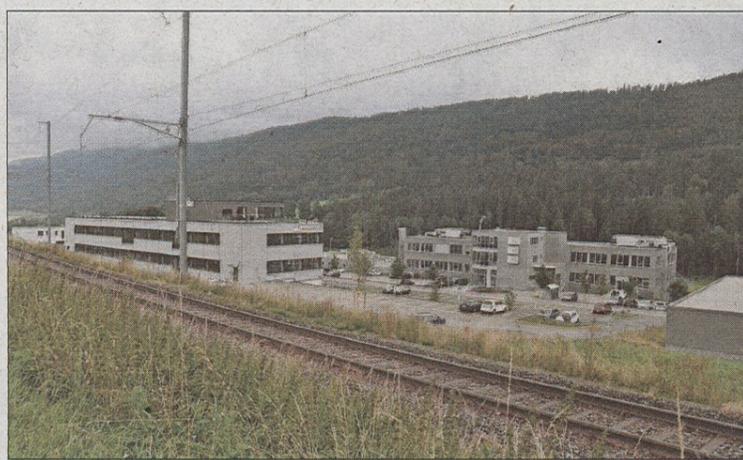
TRANSPORTS ET URBANISATION

Les lignes pour un développement territorial durable ont été fixées

Réunis en assemblée extraordinaire mercredi à Diesse, une quarantaine de délégués des communes membres des associations régionales Centre-Jura et Jura-Bienne (ARJB) ont donné leur accord à la deuxième Conception régionale des transports et de l'urbanisation (CRTU). Cet important document, qui doit être révisé tous les 4 ans, détermine les projets prioritaires à réaliser en matière d'urbanisation et de transports à l'échelon du Jura bernois et devant être intégrés aux planifications financières du canton.

Habitat: trois pôles prioritaires

La CRTU est calquée sur les grands principes émis dans le plan directeur cantonal, qui stipulent notamment qu'à l'avenir, 80% des constructions devront se faire à proximité des gares ou des points de desserte en transports, afin de privilégier un développement territorial durable. «En clair, il



La création d'une nouvelle halte CFF à la Clé à Saint-Imier figure parmi les projets prioritaires à réaliser en matière d'infrastructures ferroviaires.

grands projets doivent être coordonnés au niveau régional.

Concernant l'habitat par exemple, la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire va obliger les communes à pren-

ou 4 (soit Moutier, Saint-Imier, Tramelan, La Neuveville, Valbirse, et les couples Corgémont-Sonceboz et Reconvieller-Tavannes) peuvent faire valoir une dynamique démographique théorique

sur les 24 que compte le canton de Berne sont situés dans le Jura bernois. Il s'agit des pôles pour l'habitat de La Clé à Saint-Imier, du secteur de la gare à Moutier et du secteur d'Espace-Birse à Valbirse.

Industrie: trois sites identifiés dans la vallée de Tavannes

En ce qui concerne les pôles industriels, il a été constaté que les réserves de terrains industriels étaient très faibles dans le nord du Jura bernois, exceptions faites des communes de Tramelan et Saint-Imier. Pour répondre aux besoins industriels de ces prochaines décennies, la CRTU prévoit ainsi la réalisation de nouvelles zones d'activités, en priorité dans la vallée de Tavannes. Trois secteurs intéressants ont été identifiés: à Court (La Nancoran), à Valbirse (secteur La Cray/Pré-Vercelin) et à Loveresse (Pont-du-Moulin). «Pour pouvoir réaliser tout ou partie de ces trois pro-

jet se profilent dans le Jura bernois. Concernant l'infrastructure ferroviaire en particulier, outre la réalisation d'une nouvelle halte CFF dans la zone de la Clé à Saint-Imier (qui devrait se faire à l'horizon 2019-2022, sans qu'on sache toutefois encore si la Confédération prendra à sa charge les coûts), les projets de nouvel arrêt à La Cray/Pré-Vercelin à Valbirse et le déplacement de la gare de Villeret figurent parmi ceux qui pourraient être réalisés entre 2023 et 2026.

Besoins en transports: soutiens politiques requis

À plus long terme (après 2027), des investissements dans les gares (notamment à Moutier) et l'assainissement du tunnel du Weissenstein sont inscrits à la liste des besoins. «Aucun de ces investissements ne figure toutefois pour l'heure dans le programme stratégique de finance-